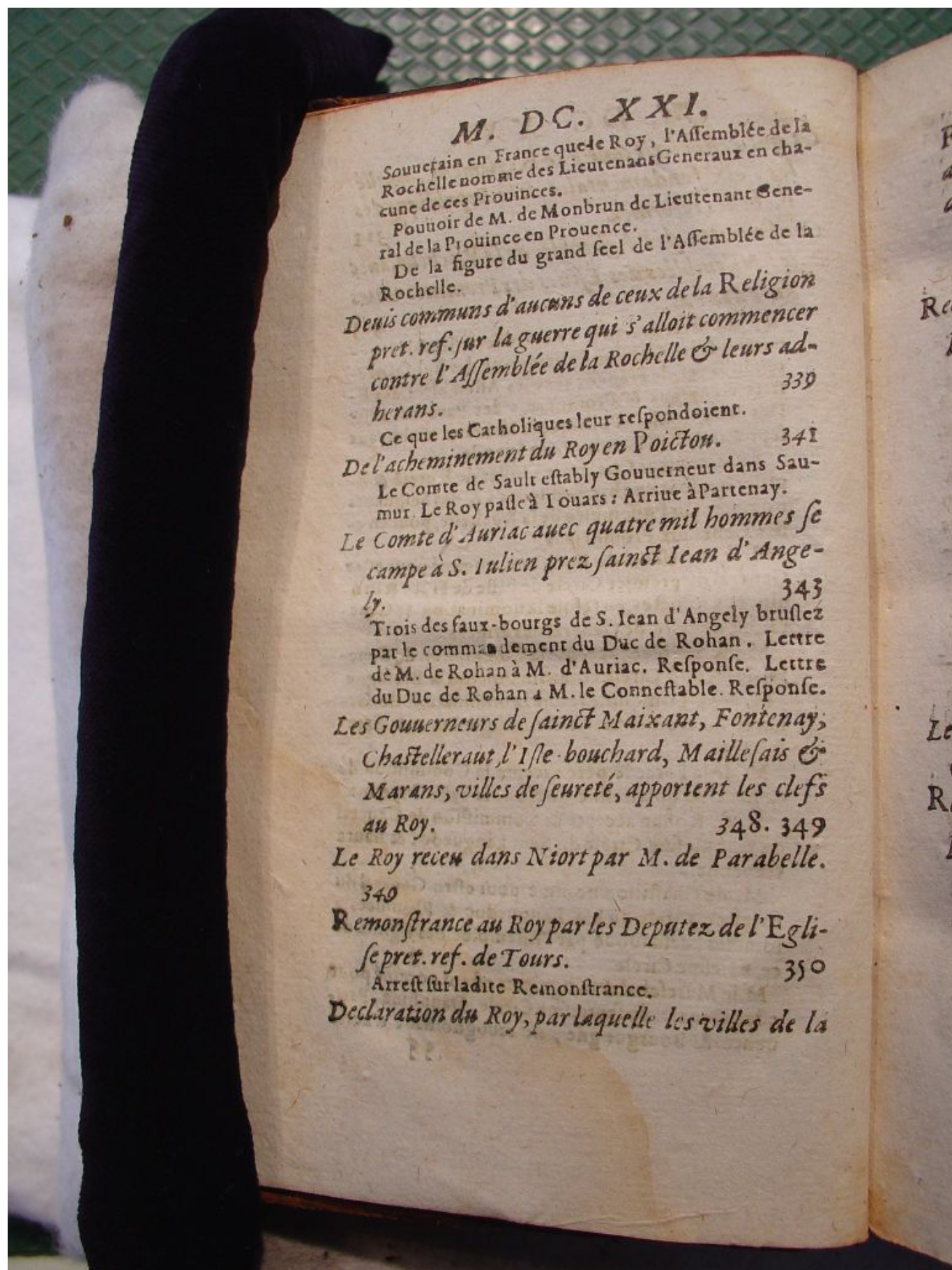


tome_07_table_21.jpg



M. DC. XXI.

Souuerain en France que le Roy, l'Assemblée de la
Rochelle nomme des Lieutenans Generaux en cha-
cune de ces Prouinces.

Pouvoir de M. de Monbrun de Lieutenant Gene-
ral de la Prouince en Prouence.

De la figure du grand seal de l'Assemblée de la
Rochelle.

*Deuis communs d'aucuns de ceux de la Religion
pret. ref. sur la guerre qui s'alloit commencer
contre l'Assemblée de la Rochelle & leurs ad-
herans.* 339

Ce que les Catholiques leur respondoient.
De l'acheminement du Roy en Poictou. 341

Le Comte de Sault estably Gouverneur dans Sau-
mur. Le Roy passe à Tournay. Arriue à Partenay.

*Le Comte d'Auriac avec quatre mil hommes se
campe à S. Julien prez saint Jean d'Ange-
ly.* 343

Trois des faux-bourgs de S. Jean d'Angely bruslez
par le commandement du Duc de Rohan. Lettre
de M. de Rohan à M. d'Auriac. Responce. Lettre
du Duc de Rohan à M. le Connestable. Responce.

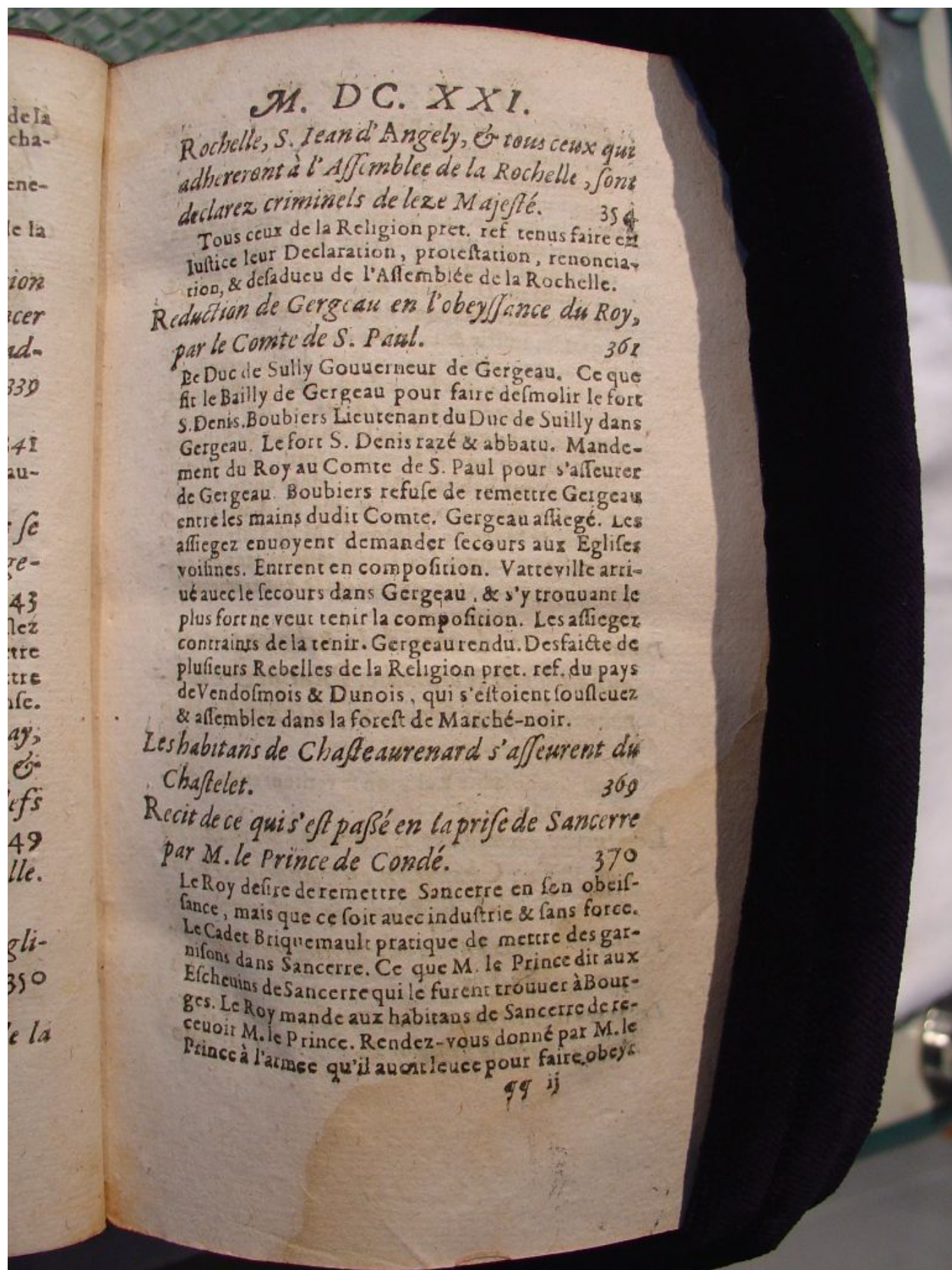
*Les Gouverneurs de saint Maixant, Fontenay,
Chastelleraut, l'Isle-bouchard, Maillesais &
Marans, villes de seureté, apportent les clefs
au Roy.* 348. 349

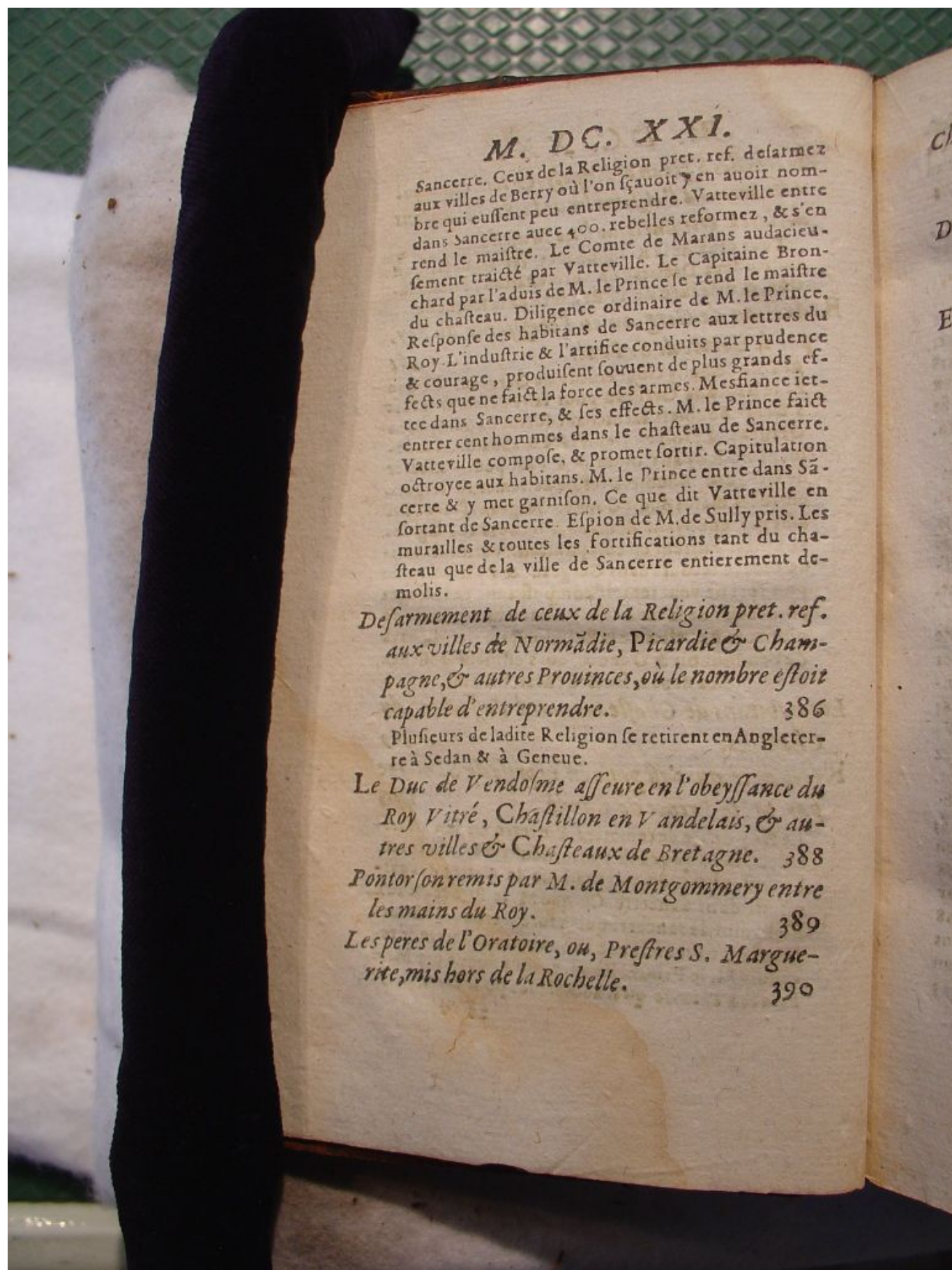
Le Roy receu dans Niort par M. de Parabelle.
349

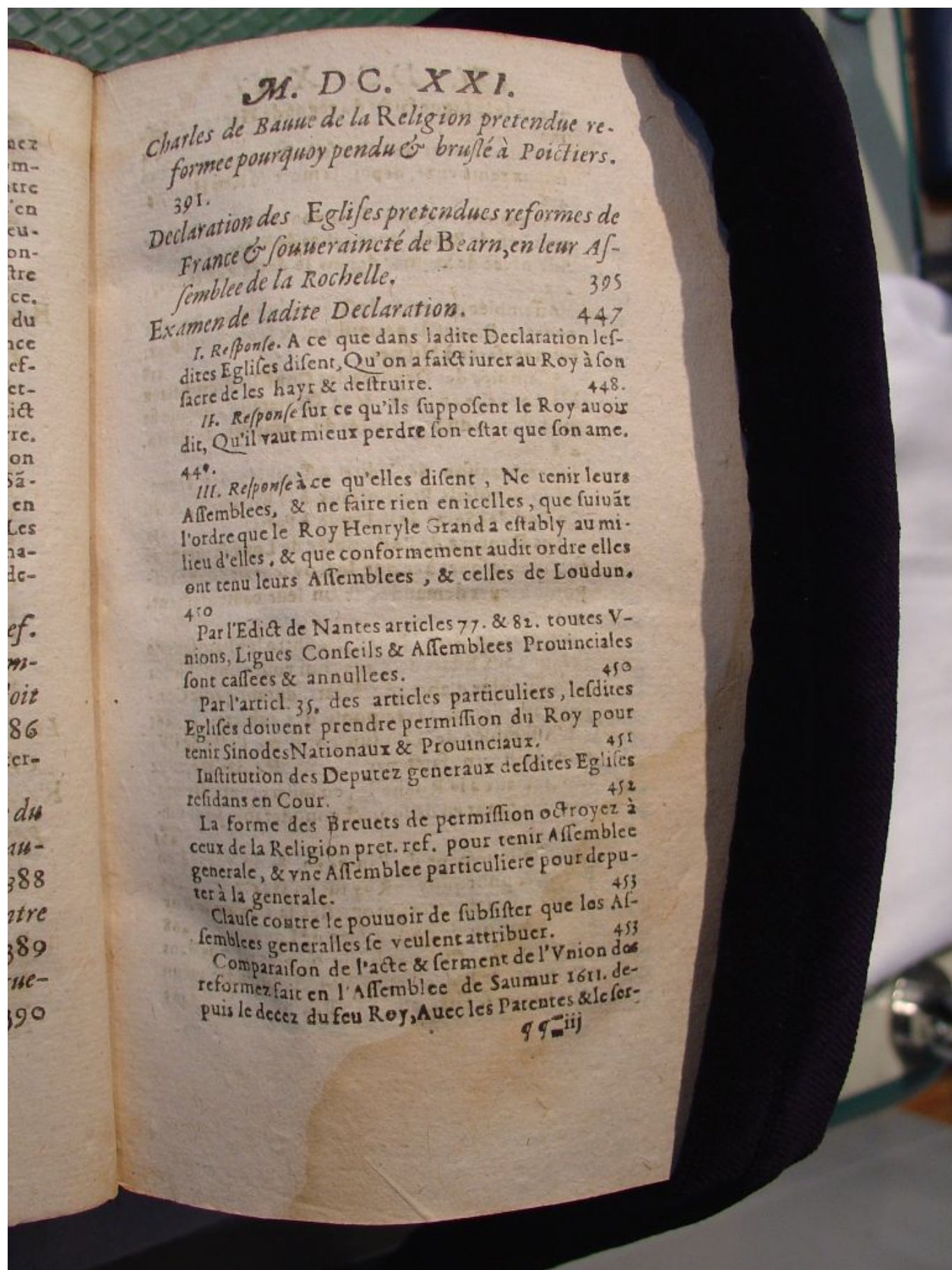
*Remonstrance au Roy par les Deputez de l'Egli-
se pret. ref. de Tours.* 350

Arrest sur ladite Remonstrance.

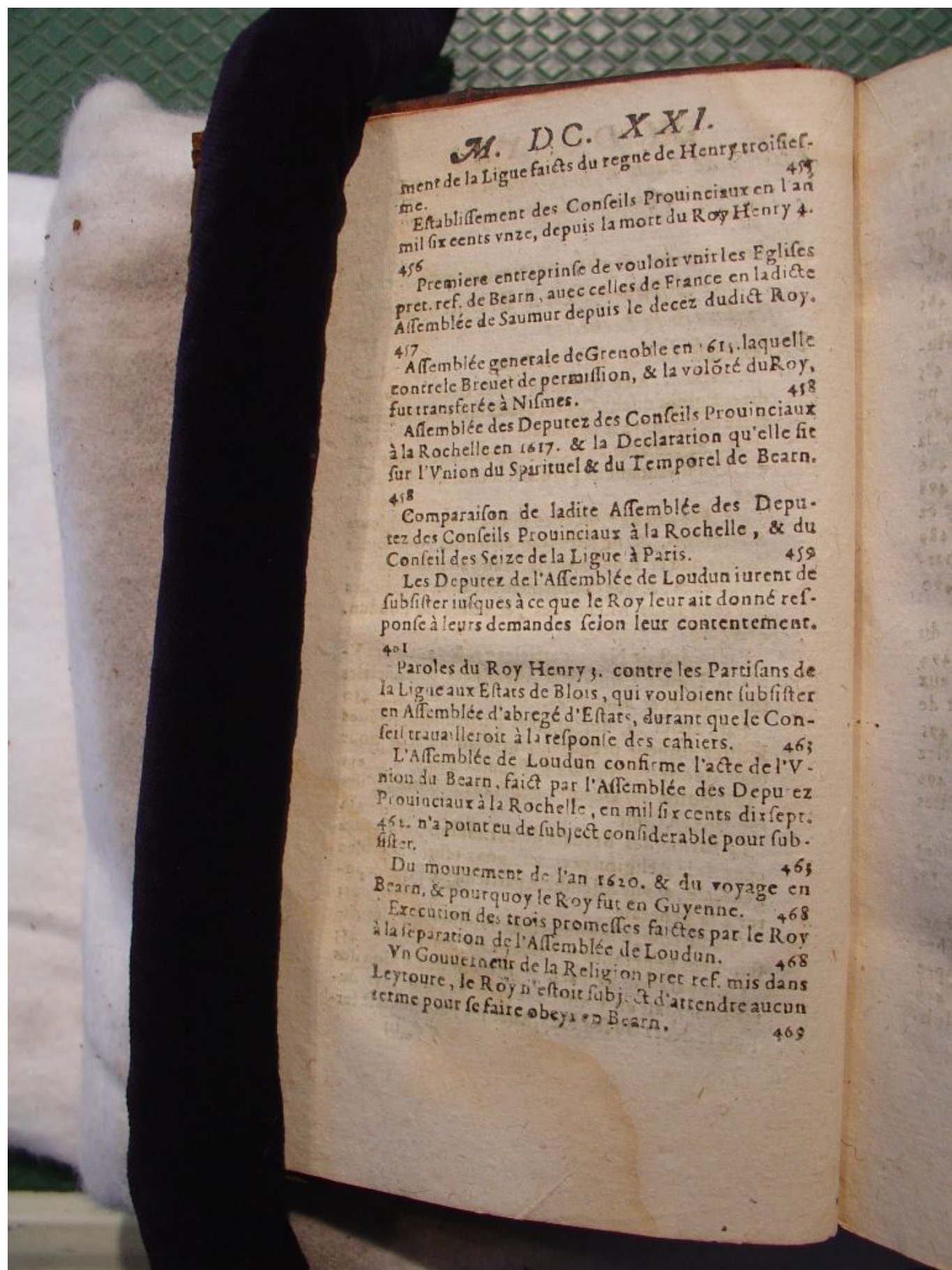
Declaration du Roy, par laquelle les villes de la

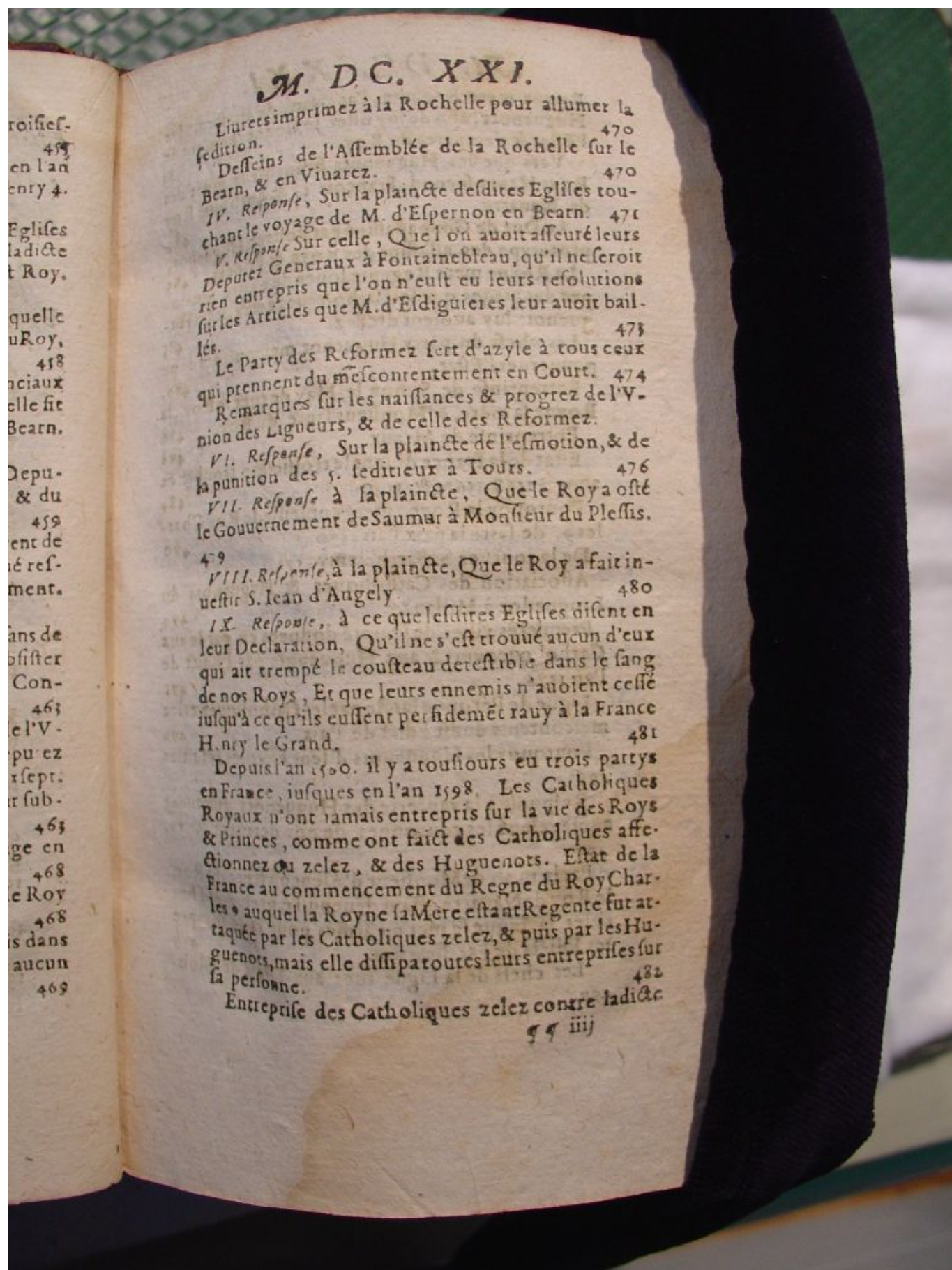


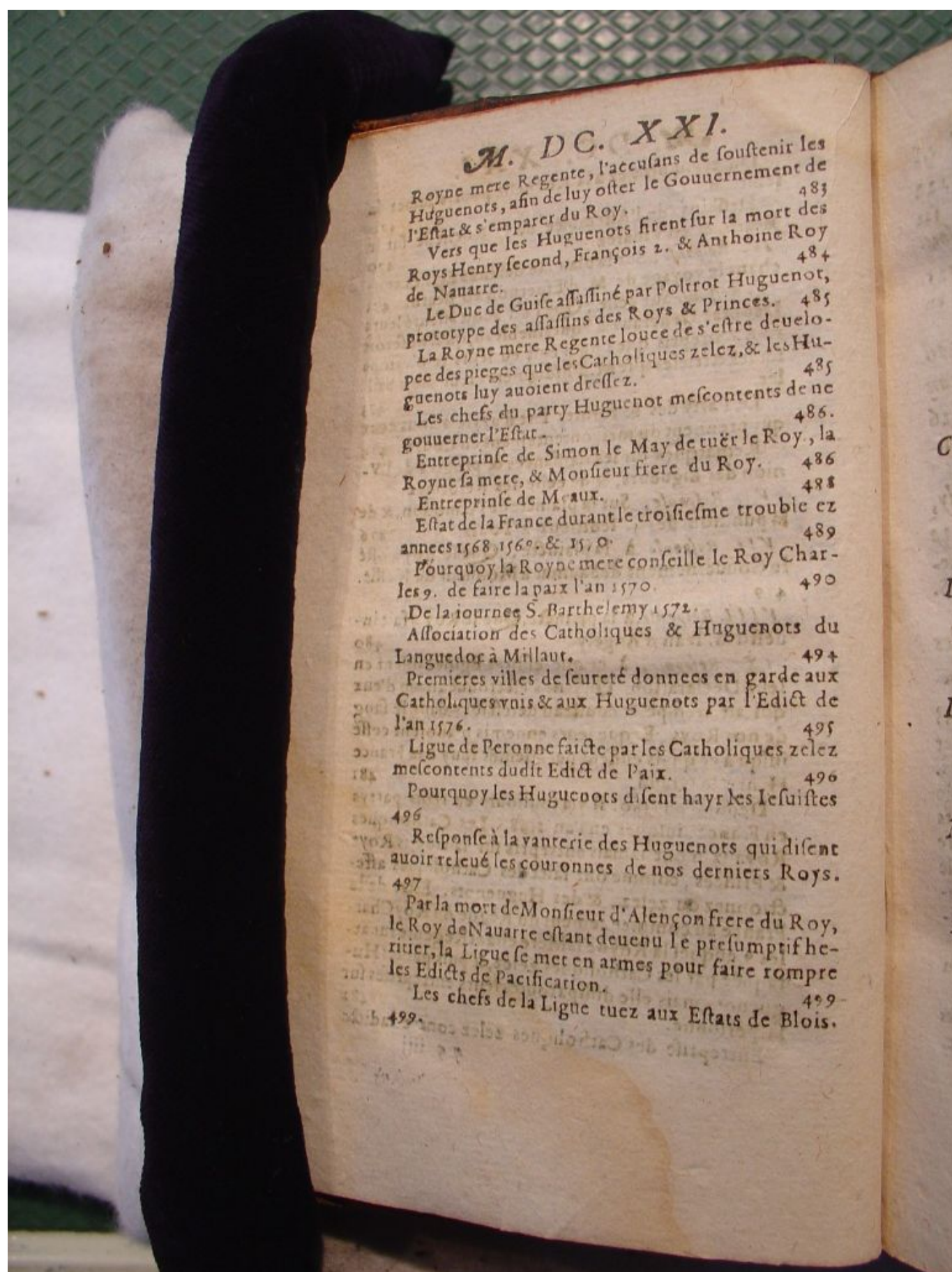


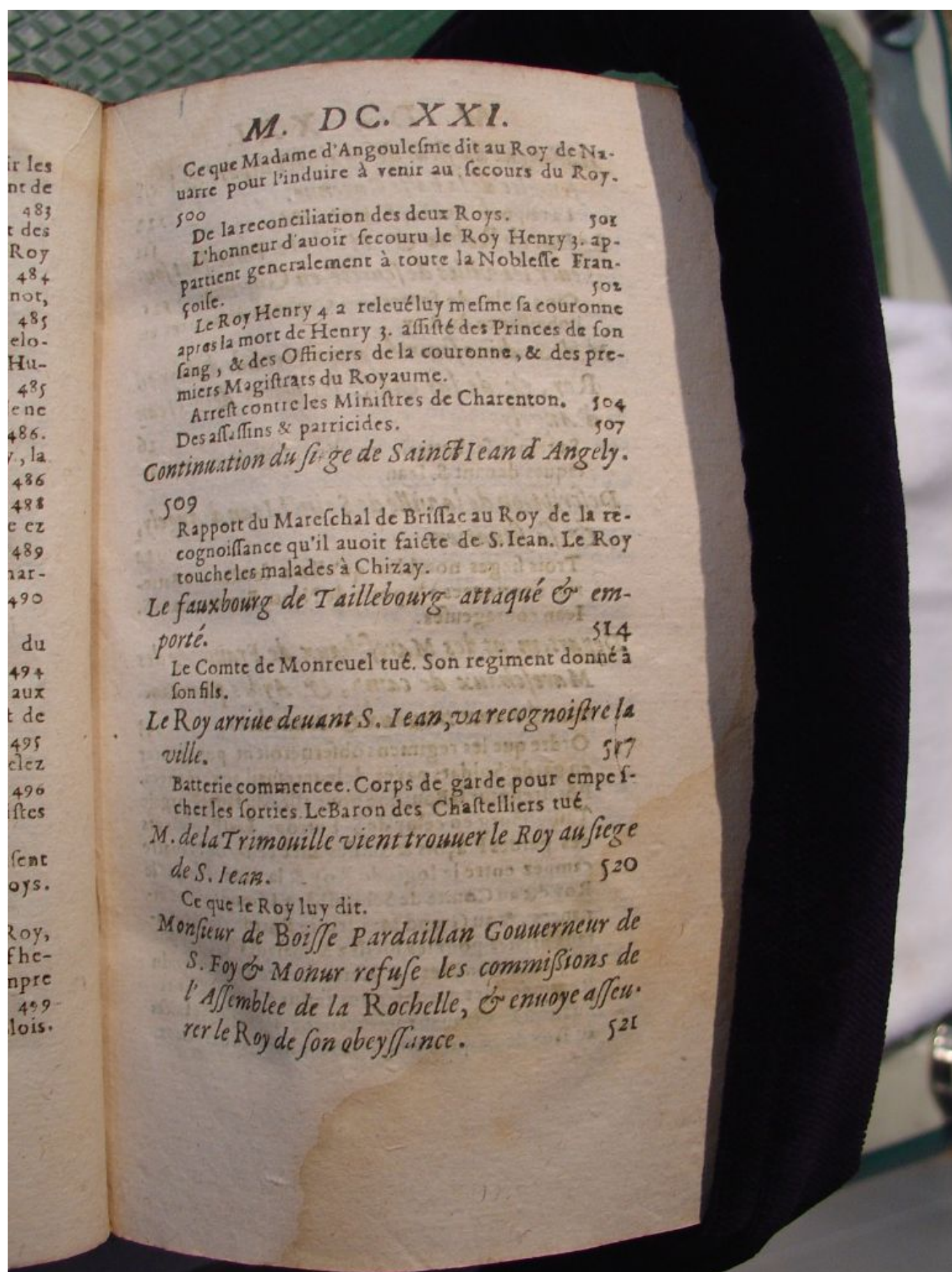


tome_07_table_25.jpg

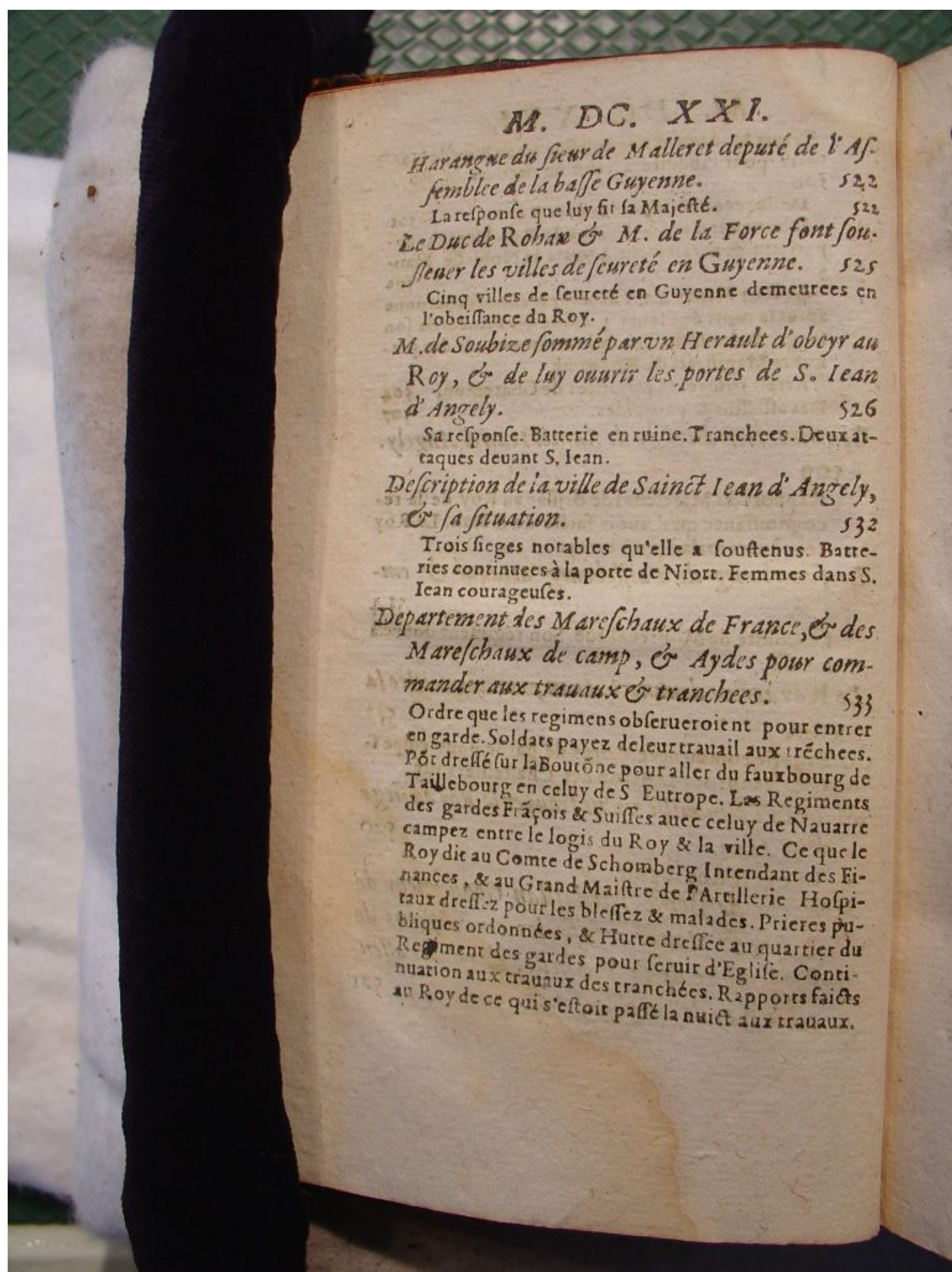








tome_07_table_29.jpg



M. DC. XXI.

*Harangue du sieur de Malleret député de l'As-
semblée de la basse Guyenne.* 522

La réponse que luy fit la Majesté. 522

*Le Duc de Rohan & M. de la Force font sou-
lever les villes de seureté en Guyenne.* 525

*Cinq villes de seureté en Guyenne demeurees en
l'obeissance du Roy.*

*M. de Soubize sommé par un Herault d'obeyr au
Roy, & de luy ouvrir les portes de S. Jean
d'Angely.* 526

*Sa réponse. Batterie en ruine. Tranchees. Deux at-
taques devant S. Jean.*

*Description de la ville de Saint Jean d'Angely,
& sa situation.* 532

*Trois sieges notables qu'elle a soustenus. Batte-
ries continuees à la porte de Niort. Femmes dans S.
Jean courageuses.*

*Departement des Mareschaux de France, & des
Mareschaux de camp, & Aydes pour com-
mander aux travaux & tranchees.* 533

*Ordre que les regimens observeroient pour entrer
en garde. Soldats payez de leur travail aux tréchees.
Pôt dressé sur la Boutône pour aller du fauxbourg de
Taillebourg en celuy de S. Eutrope. Les Regiments
des gardes François & Suisses avec celuy de Navarre
campez entre le logis du Roy & la ville. Ce que le
Roy dit au Comte de Schomberg Intendant des Fi-
nances, & au Grand Maistre de l'Artillerie. Hospi-
taux dressés pour les blesez & malades. Prieres pu-
bliques ordonnées, & Hutte dressée au quartier du
Regiment des gardes pour servir d'Eglise. Conti-
nuation aux travaux des tranchees. Rapports faicts
au Roy de ce qui s'estoit passé la nuit aux travaux.*

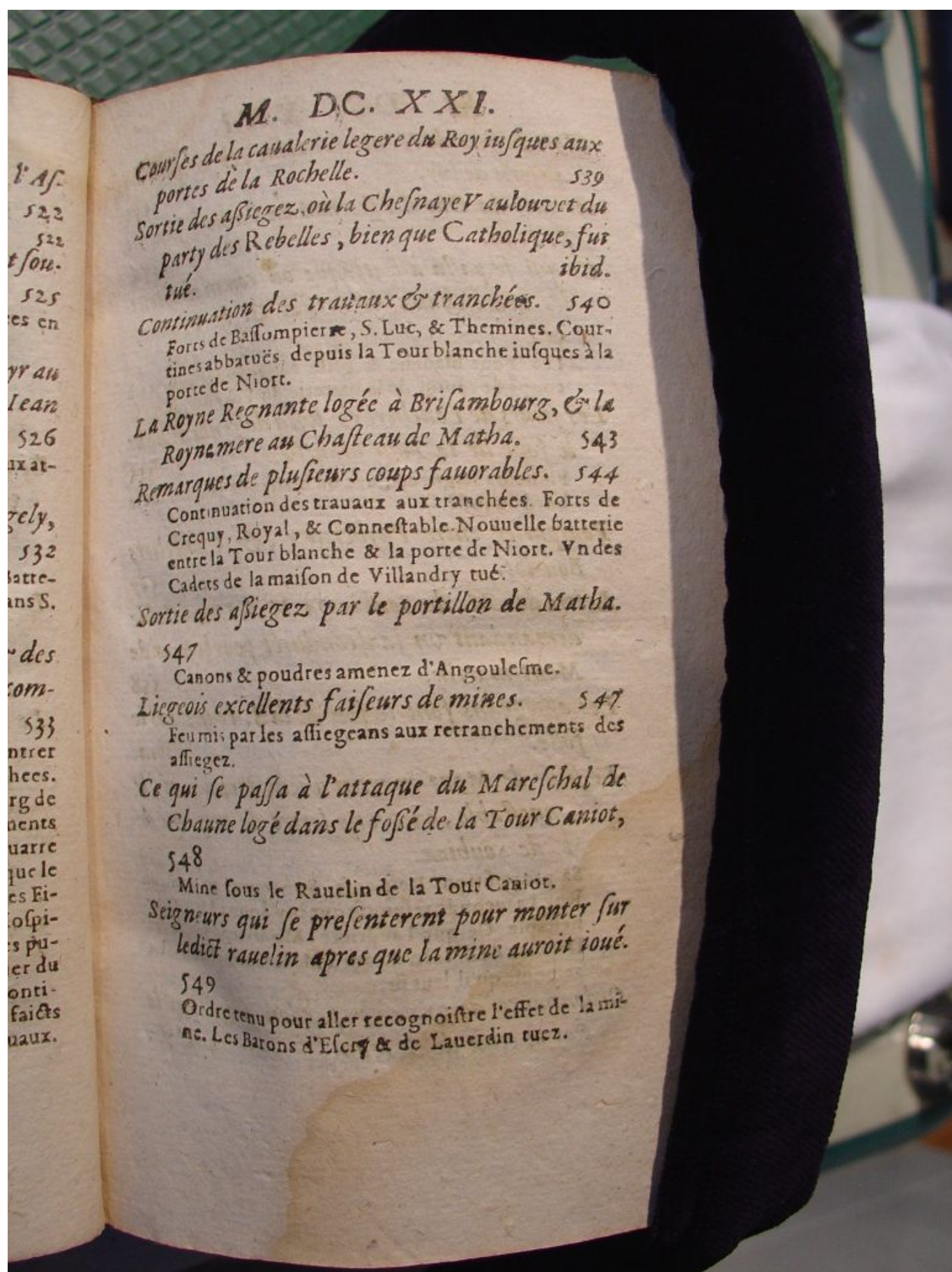


Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan